



22 septembre 2024

verser plus au 2e pilier et recevoir moins? NON!

augmenter les cotisations et diminuer nos rentes? NON! appauvrir encore plus les femmes retraitées? NON! financer les caisses de pension, les assurances et les banques sur notre dos? NON!

NON à la réforme de la LPP et à la baisse de nos rentes!

quelles seraient les conséquences réelles de la réforme LPP?

Les caisses de pension se portent bien. De 2005 à 2021, elles ont engrangé plus de 9,5 milliards de bénéfices et ont accumulé plus de 150 milliards de réserves.

Certes, la réforme LPP permettrait une amélioration des rentes des femmes touchant des bas salaires. Mais il y aurait un prix à payer: la hausse des cotisations salariales aurait pour conséquence la diminution de leur pouvoir d'achat pendant toute la vie active.

A l'heure actuelle, les assuré·e·s à la retraite touchent annuellement l'équivalent de 6,8% du capital constitué pendant la durée de leur vie professionnelle. C'est ce qu'on appelle le taux de conversion.

Pour financer la réforme LPP, le Parlement veut abaisser ce taux de conversion de 6,8% à 6%. Les salarié·e·s de plus de 50 ans pourraient perdre jusqu'à 271 francs de rente par mois, soit plus de 3200 francs par an. Quant aux bas et moyens revenus, ils pourraient payer jusqu'à 2400 francs de cotisations salariales en plus par an.

La réforme LPP n'envisage aucune juste rémunération des mères de famille qui gardent leurs enfants. Il n'y a pas bonification pour les tâches éducatives ou d'assistance. Ceci accentuerait encore le fossé entre hommes et femmes avec enfants.

Il est essentiel de rappeler que la majorité qui défend cette réforme est celle qui a récemment exigé l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. Il s'agit d'un nouveau coup porté aux valeurs de solidarité intergénérationnelle et d'équilibre social pour le bien-être de toutes et tous.

NON à la réforme LPP!

AVIVO Suisse www.avivo-ch.ch